



Mon patron me réclame la moitié de mes indemnisations de fin de c

Par **Paquin Muriel**, le **07/03/2017** à **18:26**

Bonjour, je travail depuis un peu plus d'un an dans une entreprise et je souhaite m'en aller. J'ai fais une demande de rupture conventionnelle a mon patron, tout s'est bien déroulé, jusqu'à ce que l'on signe la rupture. La il m'a fait savoir que ca lui couterait une certaine somme d'argent et m'a réclamé 50% du coût total qu'il aura à dépenser pour cette rupture conventionnelle.

Que faire sachant qu'il savait qu'il y aurait des indemnisations en ma faveur.

Merci d'avance pour vos réponses

Par **P.M.**, le **07/03/2017** à **18:40**

Bonjour,

Il faudrait savoir si vous avez conclu la rupture conventionnelle et depuis combien de temps ainsi que comment l'employeur envisage de récupérer une partie du coût de celle-ci...

Par **Paquin Muriel**, le **07/03/2017** à **19:00**

La rupture à été signée aujourd'hui et nous avons donc 15j de rétractation. Donc soit je ne lui donne pas ce qu'il me réclame et il annule la rupture sachant que ce n'est pas à moi de payer les frais. Il me fait en quelque sorte du chantage car il se dit qu'il m'a rendu service en acceptant la rupture conventionnelle et en contre parti il veux que je lui verse 50% de ce qu'il aura à dépenser pour tout ça.

Comment me défendre sans mettre en péril m'a rupture conventionnelle ?

Par **P.M.**, le **07/03/2017** à **19:41**

Vous ne répondez pas pour savoir comment vous devez lui verser les 50 % d'une somme que vous n'avez pas encore perçue et j'ajoute si c'est uniquement la moitié de l'indemnité soit de 1/5° de mois de salaire brut pour un an d'ancienneté...